

The logo for Beaune Côte & Sud is a red, irregular shape with a jagged top edge, resembling a stylized map or a banner. Inside this shape, the text "Beaune Côte & Sud" is written in a white, elegant script font.

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

Introduction

I – INDICATEURS TECHNIQUES PAR ZONE

A – ZONE VILLE DE BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
 - a) La collecte simultanée**
 - b) Les collectes spécifiques des déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

B – ZONE HORS BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

II – INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A – DECHETERIES

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- 1. Localisation et mode de traitement**
- 2. Nature des traitements et des valorisations**

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

III – INDICATEURS FINANCIERS

IV – ANNEXES

RAPPORT ANNUEL Ordures Ménagères et Collecte Sélective 2020

Avant-propos : l'année 2020 a été marquée par l'apparition de la crise sanitaire liée au COVID 19 à partir du mois de mars, et par les périodes de confinement. Cette crise sanitaire a sensiblement modifié la production de déchets sur le territoire communautaire, ainsi que l'activité du service Déchets.

INTRODUCTION :

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud regroupe les 46 communes suivantes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Chorey-les-Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevronne, La Rochepot, Ladoix-Serrigny, Levernois, Marigny-les-Reuillée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-les-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-La-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Vignoles, Volnay,. La population totale est de 44 343 habitants soit environ 20 000 foyers.

Les communes de Chagny, Changes, Chaudenay, Paris-l'Hôpital , Dezize-les-Maranges, Puligny-Montrachet et Chassagne-Montrachet continuent à être gérées, pour cette compétence, par le SIRTOM de Chagny. La Communauté d'Agglomération est ainsi représentée par des élus au sein du Comité Syndical, qui définit librement sa politique.

En ce qui concerne l'année 2020, 2 zones seront distinguées, correspondant aux 2 taux de TEOM appliqués sur le territoire.

- Zone Ville de BEAUNE
- Zone hors BEAUNE

I - INDICATEURS TECHNIQUES PAR ZONE

A - ZONE VILLE DE BEAUNE

Ce service est assuré **en régie** pour la collecte des déchets ménagers et met en œuvre trois équipes de trois personnes à temps plein, complété par une mini benne (un chauffeur et un ripeur) qui dessert les impasses et autres voies difficiles d'accès.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Régie communautaire assure la collecte de deux communes hors BEAUNE, RUFFEY-LES-BEAUNE et VIGNOLES. Et depuis le 1^{er} janvier 2016, elle assure également la collecte de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE.

La collecte du verre et des papiers s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Etablissements Etienne Sécula, marché renouvelé depuis le 01/12/2019).

Deux collectes supplémentaires payantes hebdomadaires sont effectuées en régie pour les déchets assimilés (hôtels, restaurants, commerçants, administrations etc.)

Deux collectes hebdomadaires des cartons sont réalisées par un prestataire pour les activités commerciales.

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Les services communautaires assurent la collecte des déchets de la Ville de Beaune et de ses 3 hameaux : GIGNY, CHALLANGES et LA MONTAGNE ainsi que des communes de CHOREY-LES-BEAUNE, RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES représentant 24 970 habitants.

• Mode de collecte

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte soit en bacs avec un couvercle rouge grenat soit en sacs noirs (pour les habitations exiguës du centre-ville).

• Fréquence de collecte

La Ville de BEAUNE est divisée en cinq secteurs de ramassage des ordures ménagères (hors recyclables) suivant la même fréquence, soit 2 collectes par semaine réalisées entre 4 H 00 et 12 H 00.

- Secteur 1 : La Montagne, Gigny, Challanges, Camp Américain
- Secteur 2 : Bretonnière, parc de la Bouzaise, Blanches-Fleurs
- Secteur 3 : Vignes Rouges, Saint Jacques
- Secteur 4 : Quartier Colbert, Gare
- Secteur 5 : Centre Ville, quartier du Lac

Les communes de VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE sont collectées le mercredi en ordures ménagères. La commune de CHOREY-LES-BEAUNE est collectée le lundi matin.

b) La collecte séparative :

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers
- les emballages ménagers recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte dans un bac à couvercle jaune ou dans des sacs jaune transparents spécifiques à la collecte de ces emballages. (Ces sacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Les emballages recyclables sont collectés, sur BEAUNE, suivant les secteurs indiqués précédemment une fois par semaine, les mercredis et jeudis.

La collecte des emballages recyclables sur les communes de CHOREY-LES-BEAUNE, VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE est effectuée le mercredi.

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes, soit aériennes, soit enterrées (ou semi-enterrées) selon leur situation géographique (les points d'apport volontaire enterrés ont été placés au centre-ville, pour des raisons de respect du patrimoine et de qualité de l'environnement).

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

a) La collecte simultanée :

Les déchets non-ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerce...) sont collectés en même temps que les particuliers.

b) Les collectes spécifiques des déchets non-ménagers :

*** les cartons :**

Deux collectes hebdomadaires des cartons issus des activités commerciales ont été mises en œuvre début 2000, le mardi et le jeudi soir à partir de 17 H 00, suivant un circuit spécifique.

*** les ordures ménagères :**

Selon les secteurs, une ou deux tournées supplémentaires ont été mises en place le lundi et/ou le jeudi matin (de 4 H 00 à 12 H 00).

Les utilisateurs signent une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur un ou plusieurs ramassages supplémentaires par semaine, pour un coût de 33 €/ mois par collecte supplémentaire hebdomadaire.

***la redevance spéciale :**

Par sa délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal de BEAUNE a décidé la mise en œuvre de l'aspect « grande quantité » de la redevance spéciale.

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés dont le volume produit (supérieur à 1200 litres hebdomadaire) génère un coût de collecte et de traitement supérieur au montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée. Les producteurs étant exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de revient du service (collecte et traitement) soit 26,00 € /m³ (tarif voté au conseil communautaire).

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier m³ collecté. Un forfait « petite quantité » a été mis en place pour ceux produisant moins de 400 litres hebdomadaire.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (vacances pour les établissements scolaires, basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Par ailleurs, les assujettis peuvent être exonérés de paiement de la redevance en faisant appel à tout autre prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets, sous réserve de l'agrément de l'entreprise prestataire par la Communauté d'Agglomération.

Les établissements assujettis à la redevance « grande quantité » peuvent également, à leur demande, bénéficier des collectes supplémentaires moyennant le paiement de la redevance « fréquence ».

Le service « fréquence » et le service « grande quantité » feront l'objet d'une convention distincte avec la Communauté d'Agglomération.

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2019	TONNAGE 2020	EVOLUTION
Ordures Ménagères	6 520	6 241	- 4.28%
Emballages ménagers	611	690	+ 12.93 %
Total	7 131	6 931	-2.8 %
Cartons commerçants	360	291	-19.16 %
Total	7 491	7 222	-3.59 %

b) Point d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2019	TONNAGE 2020	EVOLUTION
Verre	1 342	1 153	- 14.08 %
Papiers	434	383	-11.75 %
Total	1 776	1 536	-13.51 %

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

Un bac à couvercle grenat et un bac à couvercle jaune sont mis à disposition de chaque foyer beaunois. Les volumes sont déterminés en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

Depuis le 25 juin 2017, le marché a été attribué à la Société PLASTIC OMNIUM SULO.

EVOLUTION DU PARC DE BACS MIS A DISPOSITION DES HABITANTS ENTRE 2010 ET 2020

	BAC ROUGES	BACS JAUNES	TOTAL
2010	7 346	6 312	13 658
2011	7 609	6 542	14 155
2012	7 686	6 625	14 311
2013	7 725	6 658	14 383
2014	7 784	6 763	14 547
2015	7 812	6 845	14 657
2016	8 047	7 024	15 071
2017	8 194	7 190	15 384
2018	8 261	7 276	15 537
2019	8 366	7 384	15 750
2020	8 454	7 476	15 930

B – ZONE HORS BEAUNE (Pays beaunois + Secteur de NOLAY)

Les SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY ont mis en place la collecte sélective des déchets ménagers respectivement en juin 2001 et juin 2003.

Ce service est assuré par un prestataire (Société ECT Collecte) pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages recyclables (marché du 01/01/2018 au 31/12/2020).

La collecte du verre et des papiers s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Etablissements Etienne Sécula, marché du 1/12/2019 au 30/11/2023).

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Le territoire concerné par cette zone est les anciens SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY qui comptent 41 communes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Combertault, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevronte, Ladoix-Serrigny, La Rochepot, Levernois, Marigny-les-Reuillée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Santosse, Saint Aubin, Saint Romain, Sainte-Marie-le-Blanche, Santenay, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Volnay.

La population totale est de 23 321 habitants.

• Mode de collecte

Les communes de RUFFEY-LES-BEAUNE et VIGNOLES sont, depuis le 1^{er} janvier 2014, collectées par la régie communautaire qui a agrandi son périmètre. La Commune de CHOREY-LES-BEAUNE est entrée dans le périmètre de collecte de la Régie au 1^{er} janvier 2016.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte et en simultané avec les emballages, dans des bennes bi-compartmentées.

• Fréquence de collecte

La collecte est effectuée une fois par semaine, pour toutes les communes.

b) La collecte séparative :

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers
- les emballages ménagers recyclables (type bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte et en simultané avec les ordures ménagères dans un bac à couvercle jaune. (Ces bacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Toutes les communes du territoire possèdent au minimum un point d'apport volontaire composé de deux colonnes, plus un point par hameau, le cas échéant.

A noter que l'harmonisation des systèmes de tri est entièrement opérationnelle depuis le 1/01/2017.

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

La collecte spécifique des déchets non-ménagers

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (hôtels, restaurants, métiers de bouche en général...) sont collectés lors des collectes des ménages, effectuées par le prestataire ECT-COLLECTE.

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements redevables, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Date d'effet de la redevance :

La redevance spéciale a été mise en place le 1^{er} octobre 2005 (dernier trimestre 2005) sur l'ancien secteur du SIVOM du Pays beaunois.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a harmonisé la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire.

La méthode de calcul appliquée est celle qui a été mise en place sur la Ville de BEAUNE (26 €/m³ à partir d'une production de 1200 litres par semaine).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance spéciale a été mise en place pour toutes les communes membres de la Collectivité.

Elle est composée d'une part fixe (0,86 €/habitant) pour les déchets des bâtiments administratifs, des écoles et des ateliers municipaux, et d'une part variable prenant en compte les déchets des salles polyvalentes, cimetières, piscines municipales et campings (26 €/m³).

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2019	TONNAGE 2020	EVOLUTION
Ordures Ménagères	4 319	4 194	- 2.89 %
Emballages ménagers	464	486	+4.74 %
<u>Total</u>	4 783	4 680	- 2.15 %

b) Points d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2019	TONNAGE 2020	EVOLUTION
Verre	1 352	1 382	+ 2.22 %
Papiers	432	388	-10.18 %
Total	1 784	1 770	- 0.78 %

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

La Collectivité est propriétaire du parc de bacs jaunes mis à disposition des habitants sur le territoire hors BEAUNE.

Comme pour le territoire de la Ville de BEAUNE, la livraison et la maintenance des bacs à couvercle jaune sur les communes hors de BEAUNE sont assurés par la Société SULO, titulaire du marché.

Les bacs à ordures ménagères sont désormais fournis à tous les habitants du territoire communautaire.

II - INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A – DECHETERIES

La Communauté d'Agglomération compte 4 déchèteries sur son territoire. :

- Travoisy
- Meursault
- Savigny-lès-Beaune
- Nolay

Les marchés d'exploitation de ces déchèteries a été renouvelés en juillet 2019, les lots 1 pour le gardiennage et le lot 2 pour la rotation et le traitement des bennes ont été attribués à l'entreprise Beaune Déchets Services, le lot 3 pour la collecte et les traitement des déchets dangereux à l'entreprise SETEO et le lot 4 pour les ressourceries attribué à Emmaüs.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travoisy	9 504	7 775	6 848	6 831	6 530	6 761	6 097
Meursault	2 959	2 743	2 715	2 947	3 016	2 996	2 481
Savigny	1 574	1 733	1 984	1 965	2 214	2 259	1 928
Nolay	1 484	1 724	1 424	1 348	1 340	1 493	1 399
TOTAL	14 521	13 981	13 376	13 091	13 100	13 513	11 910

Les tonnages sont en baisse (-12%). Durant le premier confinement, les déchèteries ont été fermées dès le 17 mars, Les déchèteries de Travoisy et Nolay ont été réouvertes le 14 avril suite à l'assouplissement des contraintes sanitaires. Puis, c'est la déchèterie de Savigny-lès-Beaune, le 11 mai et enfin la déchèterie de Meursault a été réouvertes en dernier, le 25 mai.

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

Des points d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ont été mis en place par l'association LE RELAIS sur plusieurs communes du territoire. Le tableau suivant récapitule l'évolution des tonnages collectés :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TLC	189 T	170 T	158 T	168 T	177 T	182 T	178,1 T
	4,2 kg/hab	3,77 kg/hab	3,51 kg/hab	3,7 kg/hab	3,9 kg/hab	4 kg/hab	3,44 kg/hab

Légère baisse en 2020 malgré les difficultés rencontrées cette année par la filière durant le premier confinement, avec des points d'apports volontaire inaccessibles durant plusieurs mois. Cette filière est gérée par l'éco-organisme Re_fashion, anciennement EcoTLC, qui soutient financièrement l'association le Relais pour la collecte et le traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures.

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1 - Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	1. Quai de transfert Travoisy (commune de Ruffey les Beaune) 2. Centre tri-méthanisation-compostage ECOCEA à CHAGNY	Stockage transfert Méthanisation-compostage - Enfouissement
Emballages	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Travoisy	Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO.
Papiers	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Beaune	Tri, conditionnement et évacuation vers la papeterie de Golbey (88)
Verre	Centre de tri de SOLOVER à Chamforgeuil (71)	Recyclage à l'usine St Gobain de Chalon-sur-Saône (71)
Cartons des commerçants	Le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Travoisy	Tri, conditionnement et évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO

2 - Nature des traitements et des valorisations :

Ordures ménagères :

Suite à la fermeture de centre de stockage des déchets ultimes de Vic de Chassenay, la compétence traitement des ordures ménagères a été confiée au SMET 71 (CHAGNY) au 1^{er} janvier 2018. La compétence transfert a été reprise par la Communauté d'Agglomération.

a) Transfert des ordures ménagères :

Un marché a été passé depuis le 1^{er} janvier 2018 avec BOURGOGNE RECYCLAGE pour la réception sur le quai de transfert et le transfert des ordures ménagères chez ECOCEA. Ce marché a été passé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

b) Traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères subissent un tri mécano-biologique qui permet de séparer la partie fermentescible des autres déchets. Cette partie est méthanisée et compostée. Le méthane produit est directement injecté dans le réseau GRDF et permet d'alimenter en partie l'usine Terreal située à côté d'ECOCEA. Le compost, mélangé à celui fabriqué grâce aux déchets verts, est revendu après normalisation.

Les déchets non fermentescibles sont enfouis sur l'ISDND du SMET 71.

- Capacité globale du traitement74 000 T par an
- Apport total d'OMR 64 000 t par an
- Apport total de déchets verts 10 000 T par an
- Total tonnes enfouies 33 280 T (soit 52% des déchets entrants)
- Total biométhane injecté 17 Gwh
- Tonnages traités CABCS- 2020 10 268.68 T

Emballages ménagers :

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) dans le cadre du barème F, avec CITEO, nouveau nom qui regroupe Eco-emballages et EcoFolio. La reprise des matériaux issus de la collecte sélective a fait l'objet d'une consultation, attribué aux filières pour le carton, l'acier, aluminium, le recyclage des plastiques a été confiés à BOURGOGNE RECYCLAGE.

Le recyclage des papiers fait maintenant partie d'un contrat direct avec le recycleur, la papeterie Norske Skog situé à Golbey (88).

a) Centre de tri :

Le centre de tri est situé sur la commune de Travoisy. C'est la société Bourgogne Recyclage qui en a la responsabilité et la gestion.

Sa mission est de trier les emballages pour le conditionnement (mise en balle), le stockage et l'évacuation vers les repreneurs.

Le centre de tri est composé de :

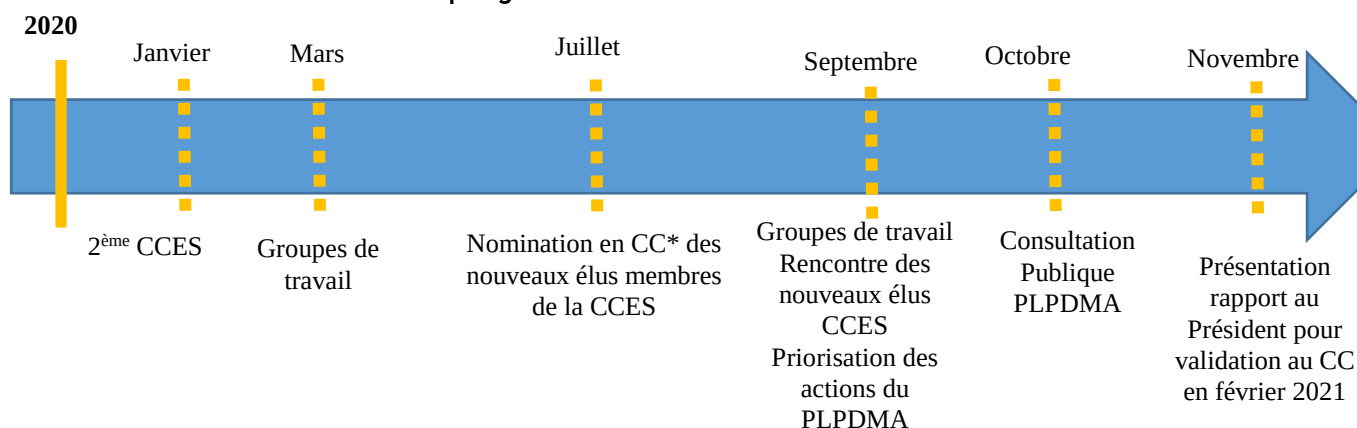
- zone de stockage
- chaîne de tri mécanique
- presse à balle
- zone de stockage des produits conditionnés

Observation : le tri dit « négatif » garantit la qualité.

- Capacité maximum d'accueil et de traitement : 8 000 T/an d'emballages et 6 000 T/an de journaux magazines.
- Tonnages traités en 2020 (tonnage entrant) : 4 320 T d'emballages et 5 700 T de journaux magazines.
- Taux d'exploitation du site en 2020 : 54 % pour les emballages et 95 % pour les journaux.

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (2012-2017)

En 2020, l'Agglomération a poursuivi l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le calendrier a été bouleversé par le confinement et le report des élections municipales en juillet, de ce fait, des actions essentielles à la validation du programme ont été retardées.



*CC : Conseil Communautaire

Pour rappel, en plus de la réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

La majorité des actions prévues en 2020 ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire.

EN 2020, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

- **Sensibilisation des publics**



- **170** scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.

- **760** (140 + 61 + 8 + 12 + 537) personnes sensibilisées grâce aux stands lors de la journée APER avec les écoles, Fêtes du quartier Bretonnière à

Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro Gaspillage proposées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, à la Mission Locale, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.

- **16** Familles « Zéro gaspi – Zéro Déchet » - 38 personnes sensibilisées la 2^{de} édition, intégralement pris en charge la Communauté d'Agglomération. Le défi est programmé en 5 ateliers et 2 visites de structure, une soirée de lancement et une soirée de clôture. Cette période est ponctuée de temps de mesures des déchets (OMR, tri, déchets alimentaires). Défi clôturé en février 2020.

- **+ 10** supports de communication ont été créés par le service Déchets pour communiquer au maximum sur les actions du service (Mémo tri et prévention, guide aux élus, affiches...)

- **Eco-exemplarité de la collectivité**

- Accompagnement à la mise en place d'espace de tri dans les cimetières dans 1 commune (THURY).

- **2** associations, **0** établissements scolaires, **2** communes et **3** services communautaires (service Environnement Communication – Développement Economique) ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables pour l'organisation de **7** manifestations.



- **Promotion du compostage individuel et collectif**



- Attribution du marché de fourniture des composteurs individuels et collectifs

- **9** permanences de distribution organisées (**304** composteurs remis)

- **250** foyers individuels se sont dotés de composteur

- **18** foyers ont reçu un 2nd composteur via une participation financière de 25 €

- **36** composteurs pour les foyers individuels ont été échangés

- **1** site de compostage collectif installés en pied d'immeuble

- **3** établissements scolaires ou de restauration scolaire ont installé un site de compostage

- **53** foyers ont eu accès à un site de compostage partagé soit +200 personnes.

- **2** entreprises ont installé un site de compostage pour leur établissement.

- **2** sessions gratuites de broyage de végétaux soit 14h de broyage pour les particuliers en novembre à la déchèterie de MEURSAULT et de TRAVOISY. 60 personnes ont été accueillies et environ 30m³ de broyat a été produit.

- **Réduction des déchets en hébergements touristiques**

- **1** réunion en présentiel pour les propriétaires et gestionnaires de logements dits « meublés de tourisme » sur le territoire de la CABCS.

- **4** visioconférences pour les propriétaires du territoire de la CABCS.

- **45** propriétaires sensibilisées au tri et à la réduction des déchets

- **1** visuel « marque de reconnaissance » créé.

- Transversalités du projet avec les services PCAET et Urbanisme-Habitat de la CABCS.

Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2020 les DMA ont diminué de 4 852 Tonnes (31 709 en 2010 à 26 857 en 2020) soit -15 %.

Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 97 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 597 Kg/hab./an soit -14%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collecté a diminué de 1 819 tonnes soit - 10,7% (16 869 tonnes en 2010 à 15 050 en 2020), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 335Kg/hab./an en 2020 soit - 9,2 % par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de 2 974 tonnes soit -20% (14 840 tonnes en 2010 et 11 866 tonnes en 2020), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 266 Kg/hab./an, soit - 18 % par habitant.

L'Agglomération a atteint et dépassé le 1er objectif du PLPDMA qui était d'atteindre -10 % des DMA en 2020 par rapport en 2010 que ce soit en tonnages ou en ratio en Kg/habitant/an. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec la plus grande précaution du fait de la situation de l'année 2020.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

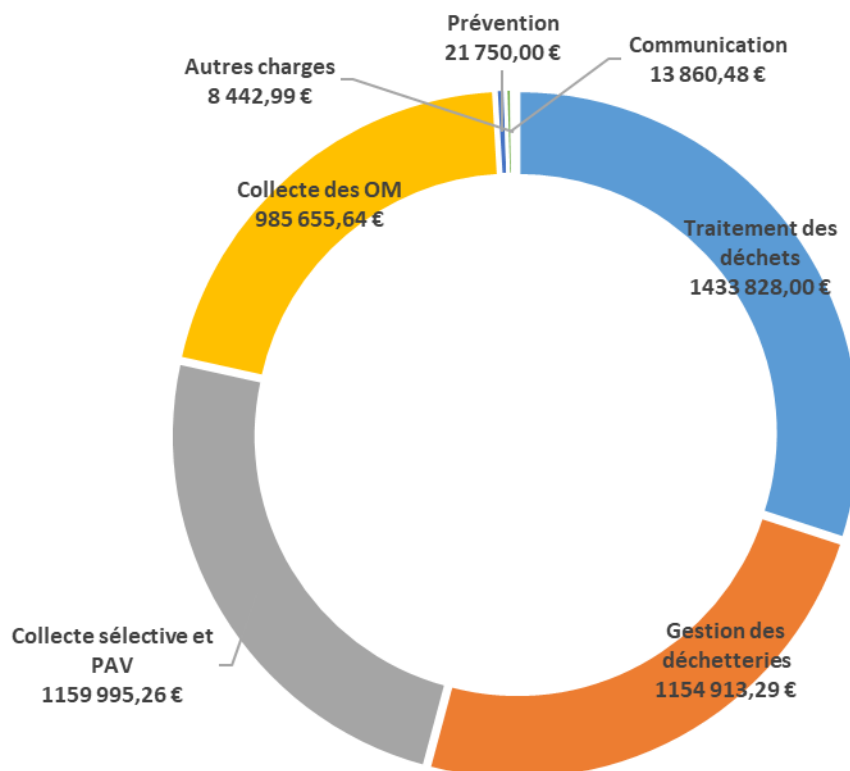
**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2020

III - Indicateurs Financiers

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux postes de dépenses de fonctionnement



En 2020, le montant total des dépenses directes et indirectes de fonctionnement de ce service s'élève à 4 778 445 euros, en diminution de 1.27% par rapport à 2019 du fait de la baisse des tonnages liée à la crise sanitaire.

Ces charges correspondent notamment aux contrats de collecte confiés aux entreprises, aux contrats d'exploitation des déchèteries, aux dépenses afférentes aux prestations effectuées en régie (réparations de véhicules, carburant, frais de personnel) ainsi qu'aux dépenses de traitement des déchets et aux dépenses générales.

La Collecte

Les dépenses liées à la collecte ont diminué de 4.39%.

La collecte en porte à porte des ordures ménagères (985 655.64 euros) est en hausse de 4,61% par rapport à 2019, avec une augmentation sur la maintenance des bacs (5 k euros) et des dotations aux amortissements (soit 17k euros). Si on exclut ces opérations comptables, la hausse de 5% porte essentiellement sur l'entretien du parc de véhicules et la hausse des fluides.

La collecte sélective en porte à porte et PAV (1 159 995.26 euros) n'a pas connu de variation par rapport à 2019.

Le coût relatif à l'exploitation des déchèteries est en baisse de 13,94% (-187k euros).

Le Traitement

Depuis 2018, le traitement des déchets n'est plus assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest de la Côte d'Or mais par le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Saône-et-Loire (SMET 71).

Le coût global de traitement des déchets est supérieur de 9,86% par rapport à 2019 (+128k euros), dû en partie à un décalage de facturation de décembre 2019 sur janvier 2020 et à une hausse des tarifs et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les autres charges

Les principales charges sont les dépenses de communication et de prévention. Leur évolution traduit les actions menées en faveur de la prévention (ambassadeurs, affichage, ...). La crise sanitaire n'a pas permis de réaliser l'ensemble des actions prévues, qui sont donc en nette diminution.

Les remboursements des intérêts d'emprunts présentent une diminution de 8.78% du fait de l'extinction progressive de l'encours de la dette. D'autres dépenses diverses et non affecté sont à constater.

Principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement

	2019	2020	Evolution p/r à 2019
COLLECTE	3 451 175,37 €	3 300 564,19 €	-4,36%

Porte à Porte Ordures ménagères		942 225,71 €	985 655,64 €	4,61%
Régie	Masse Salariale et Formation	410 728,75 €	439 677,21 €	7%
	Véhicules et fluides	106 523,02 €	98 323,45 €	-8%
	Frais généraux	1 427,33 €	660,00 €	-54%
Maintenance des bacs		18 137,12 €	22 706,13 €	25%
Prestations externes		236 432,97 €	237 762,18 €	1%
Dotations aux amortissements		168 976,52 €	186 526,67 €	10%

Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		1 166 924,66 €	1 159 995,26 €	-0,59%
Régie	Masse Salariale et Formation	205 364,38 €	219 838,60 €	7%
	Véhicules et fluides	53 261,51 €	49 161,73 €	-8%
	Frais généraux	824,00 €	330,00 €	-60%
Maintenance des bacs		10 684,99 €	12 651,85 €	18%
Maintenance des PAV		18 835,00 €	18 835,00 €	0%
Prestations externes		793 466,52 €	765 914,75 €	-3%
Dotations aux amortissements		84 488,26 €	93 263,33 €	10%

Déchèteries	1 342 025,00 €	1 154 913,29 €	-13,94%
-------------	----------------	----------------	---------

	2019	2020	Evolution p/r à 2019
TRAITEMENT	1 305 114 €	1 433 828 €	9,86%

Transfert et traitement des Ordures Ménagères (Syndicat Mixte)	1 305 113,84 €	1 433 828,00 €	9,86%
--	----------------	----------------	-------

	2019	2020	Evolution p/r à 2019
AUTRES CHARGES dont :	83 853 €	44 053 €	-47,46%

Communication	17 970,15 €	13 860,48 €	-22,87%
Prévention	51 720,44 €	21 750,00 €	-38,36%
Remboursement des intérêts d'emprunts	3 975,81 €	3 626,86 €	-8,78%
Divers	10 186,49 €	4 816,13 €	-52,72%

	2019	2020	Evolution p/r à 2019
TOTAL GENERAL	4 840 142,10 €	4 778 445,66 €	-1,27%

Coût par habitant

	2019	2020	Evolution p/r à 2019
COLLECTE	69,55 €	66,51 €	-4,36%
Porte à Porte Ordures ménagères	18,99 €	19,86 €	4,61%
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)	24 €	23 €	-0,59%
Déchèteries	27,04 €	23,27 €	-13,94%
TRAITEMENT	26,30 €	28,89 €	9,86%
DEPENSES GENERALES dont :	1,69 €	0,89 €	-47,46%
Communication	0,36 €	0,28 €	-22,87%
Prévention	1,04	1,04	0,00%
Remboursement des intérêts d'emprunts	0,08 €	0,07 €	-8,78%
Finances : ICNE, Admission en non valeur	0,21 €	0,10 €	-52,72%
TOTAL GENERAL	97,54 €	96,29 €	-1,27%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de 2020 s'élèvent à 6 022 381 euros, soit une hausse de 4% par rapport à 2019.

Le financement de la politique déchets est principalement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (78% des recettes réelles) collectée au taux de 6,25 % sur la commune de Beaune et à 9,90% sur le reste du territoire en 2020. Le produit de la TEOM est en progression de 1,96% par rapport à l'année précédente avec toutefois des taux constants.

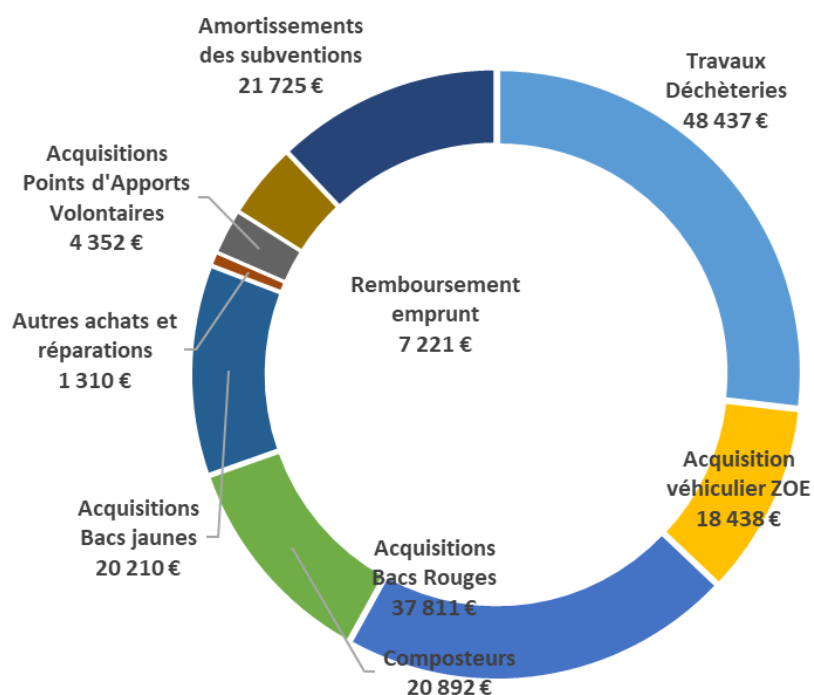
Le soutien provenant d'Eco-Organismes a augmenté (de +71%, soit 334 k euros) par rapport à 2019, suite à un décalage dans le versement des soutiens.

A l'inverse, la vente de matériaux en 2020 a baissé de 42 % par rapport à 2019, en raison notamment de la forte baisse des ventes de journaux-magazines (41%) de la baisse des ventes de cartons (74%), d'acier-plastiques (45%) et de ferraille et batteries (27%). Il faut toutefois préciser que la valorisation de ces matériaux fluctue en fonction des cours du marché.

Recettes par habitant

	2019	2020	Evolution p/r à 2019
TEOM	92,63 €	94,45 €	1,96%
Soutien Eco-Organismes	9,47 €	16,20 €	71,10%
Matériaux	7,25 €	4,19 €	-42,19%
Cartons	1,61 €	0,42 €	-73,93%
Féailles	0,91 €	0,65 €	-27,74%
Journaux - Magazines	2,24 €	1,32 €	-41,21%
Acier et Plastiques	1,34 €	0,73 €	-45,32%
Verre	1,16 €	1,06 €	-8,13%
Redevance Spéciale	5,78 €	4,65 €	-19,50%
Redevance Spéciale	5,42 €	4,46 €	-17,83%
Collecte supplémentaire	0,35 €	0,19 €	-45,07%
Refacturation SIRTOM Chagny	0,99 €	0,98 €	-0,96%
Reversement Traitement des déchets	€ -	0,31 €	
Autres recettes	0,07 €	0,15 €	115,79%
Amortissement des subventions	0,51 €	0,44 €	-13,89%
Total général	116,69 €	121,36 €	4,00%

Les dépenses d'investissement



	2019	2020
Travaux Déchèteries	41 303 €	48 437 €
Acquisition camion benne	€ -	€ -
Acquisition mini benne	€ -	€ -
Acquisition véhiculier ZOE		18 438 €
Acquisitions Bacs Rouges	38 624 €	37 811 €
Composteurs	20 412 €	20 892 €
Acquisitions Bacs jaunes	€ 19 633	20 210 €
Autres achats et réparations	2 286 €	1 310 €
Acquisitions Points d'Apports Volontaires	7 688 €	4 352 €
Remboursement emprunt	6 877 €	7 221 €
Amortissements des subventions	25 230 €	21 725 €
Total	162 053 €	180 397 €

Le montant total 2020 des dépenses d'investissement s'élève à 180 397 euros. La plus grande part de ces dépenses concerne les opérations récurrentes répondant aux besoins annuels d'équipement : achat de bacs, composteurs, etc.

IV – ANNEXES

Annexe n°1 : Service de collecte des déchets ménagers : Synthèse du territoire en 2020

Annexe n°2 : Performances 2020

Annexe n°3 : Déchèteries : évolution des tonnages 2013 et 2020

Annexe n°4 : Tableau synthétique des flux en 2020

Annexe n°5 : Inventaire du parc de bacs et des PAV

Annexe n°6 : Etat du parc de véhicules de la Régie

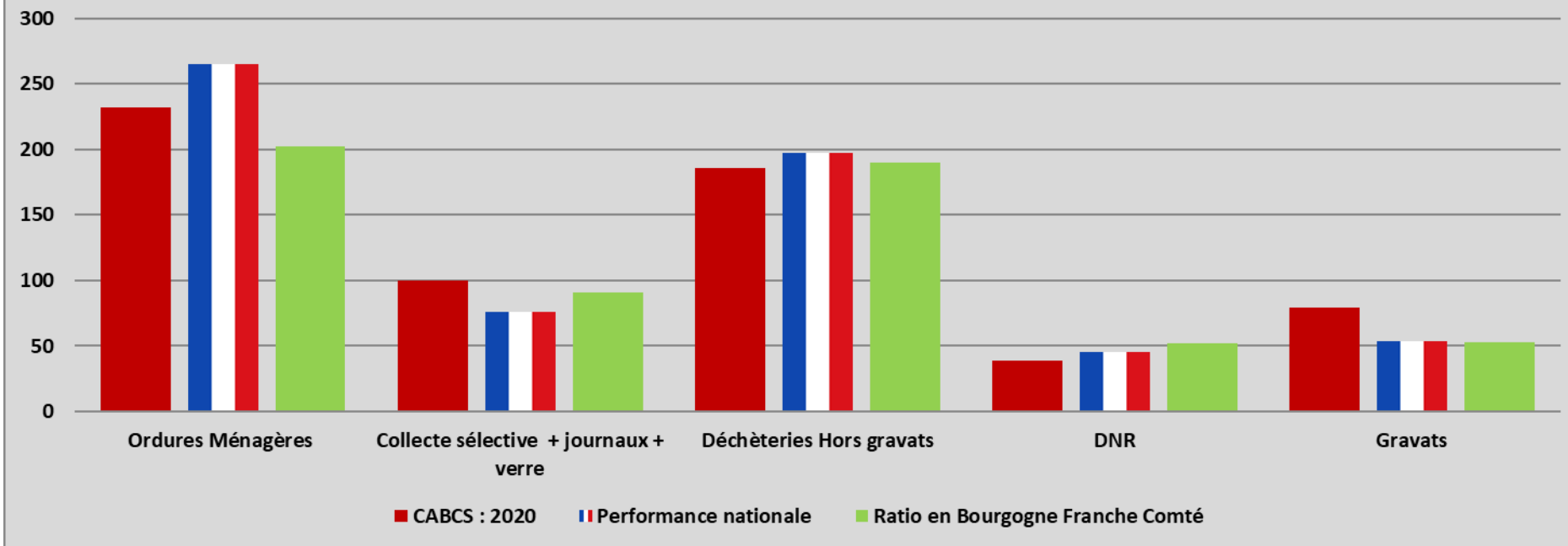
Annexe n°7 : Bilan de la distribution des composteurs en 2020

Annexe n°1 : Synthèse du territoire en 2020

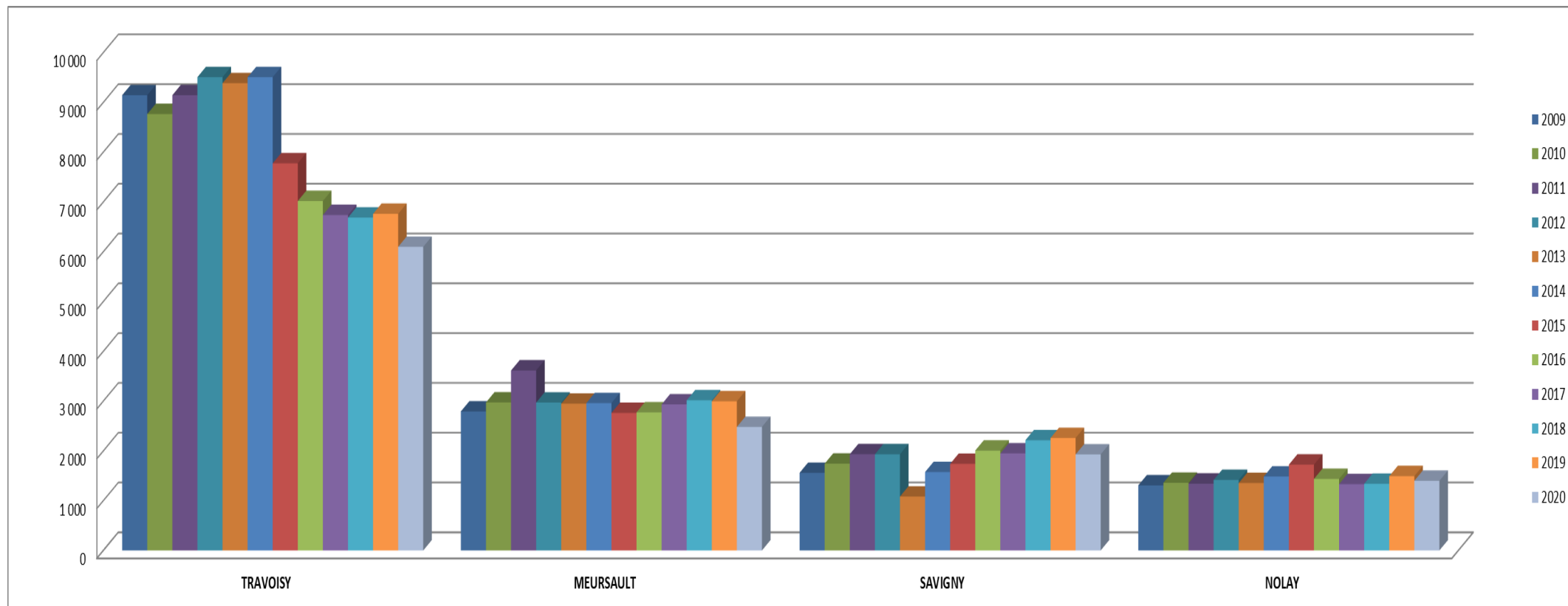
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019	
										en kg/hab	en %
Ordures ménagères	258	253	250	249	247	246	247	244	232	-12	-4,92%
Collecte sélective	25	24	26	26	25	23	23	24	26	2	9,40%
Papiers AV	24	23	22	21	21	23	21	20	17	-2	-11,28%
Verre	53	54	55	57	58	58	60	60	56	-4	-5,90%
Déchèteries	352	329	346	311	294	285	287	300	265	-36	-11,86%
DNR	65	57	56	49	46	45	41	44	39	-5	-12,03%
Gravats	115	97	109	97	85	82	89	90	79	-11	-12,11%
TOTAL DECHETS	712	683	699	663	645	634	617	648	597	-15	-7,89%

ANNEXE 2 : PERFORMANCES 2020

Comparaison avec les performances Nationales et Régionales (kg/hab)



ANNEXE 3 : DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2009 ET 2020



ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX 2020

	<u>Textiles</u> : 178 T	}
	<u>Verre</u> : 2 536 T	
	<u>Papiers</u> : 780 T	
	<u>Emballages</u> : 1 176 T	}
	<u>Ordures ménagères</u> : 10 435 T	
	<u>Gravats</u> : 3 571 T	}
	<u>Pneus</u> : T	
	<u>Cabanon Emmaüs</u> : 82T	
	<u>Plâtre</u> : 230 T	
	<u>Ferraille</u> : 511T	
	<u>Végétaux</u> : 2 753 T	
	<u>Bois</u> : 1 370 T	
	<u>D3E</u> : 358T	
	<u>EcoMobilier</u> : 719T	
	<u>Déchets Dangereux/ Piles/Batteries</u> : 167T	
	<u>Encombrants</u> : 1 740 T	}
	<u>Carton</u> : 476 T	

Collecte en Apport volontaire

3 493T / 12 %



Collecte en Porte à porte

11 611T / 44 %



Collecte en Déchèteries

11 988 T / 44 %



TOTAL GLOBAL :
27 092Tonnes

Réemploi / Réutilisation

260 T / 1 %



LE RELAIS

Valorisation

17 835T / 66 %



Enfouissement

8 997 T / 33 %



ANNEXE 5 : INVENTAIRE DU PARCS DE BACS ET DES PAV AU 31/12/20

	TOTAL AGGLOMERATION		TOTAL
BACS	Bacs jaunes	Bacs rouges	
NOMBRE	20 143	11 860	32 003
AGE MOYEN	13,1	13,8	13,5

Annexe 6 : Inventaire des points d'apport volontaire Etat au 31 Décembre 2020

	BEAUNE						PAYS BEAUNOIS		NOLAY	TOTAL GLOBAL
	PLASTIC OMNIUM Colannes enterrés (année 2017)	NEOS Colannes semi-enterrées	PLASTIC OMNIUM Colannes aériennes	ECOVERT Colannes aériennes	ECO-STOCK	TOTAL	CITEC Colannes aériennes (année 2001)	NEOS Colannes semi-enterrées (Montagny-les-B)	PLASTIC OMNIUM Colannes aériennes (année 2016)	
Colannes à verre	6	2	25	6	16	55	77	1	41	174
Colannes à journaux	4	2	12	6	19	44	76	1	32	152
TOTAL COLANNES	10	4	37	12	35	99	153	2	73	326
Nombre de sites	50						65		28	143

ANNEXE 6 : ETAT DU PARC DE VEHICULES DE COLLECTE DE LA REGIE AU 31/12/20

Type de véhicule	Immatriculation	Volume (l)	Distance parcourue (km)	Consommation	
				l/km	l/100km
Renault Prémium	CN 672 XV 21	11 542	14 858	0,78	77,68
Renault Prémium	DH 338 KV 21	12 360	15 212	0,81	81,25
Renault Prémium	DQ 914 WK 21	11 352	13 698	0,83	82,88
Renault Kangoo	CT 880 CL	562	9 630	0,06	5,84
Renault Clio	BK 086 VF	245	4 792	0,05	5,10
Renault Canter	DY 292 KR 21	2 581	11 979	0,22	21,54
Renault Prémium	7 404 XN 21	4 699	5 472	0,86	85,88
Mini benne	AQ 664 JG	1 295	8 837	0,15	14,66
Renault Premium	1862 XV 21	2 466	3 044	0,81	81,02
TOTAL/MOYENNE		47 102	72 664	0,47	47

Annexe n°7 : Bilan de la distribution des composteurs en 2020

Communes	Nb d'Hab.	Nb foyers	Nb d'hab./ foyer	Nb foyers équipés (indiv.)	Nb sites comp. Coll.	Nb foyers équipés (collectifs)	Nb sites pros	% de foyers équipés	Estimat° Nb d'hab.concernés	Estimat° poids OM compostées/an (en kg)	Nb composteurs échangés
Aloxe-Corton	188	76	2,47	5				7	12	618	
Aubigny-la-Ronce	197	71	2,77	1				1	3	139	
Auxey-Duresses	369	135	2,73	4				3	11	547	1
Baubigny	282	111	2,54	4				4	10	508	1
Beaune	24 200	11 200	2,16	94	2	62	3	1	337	16 854	21
Bligny-les-Beaune	1 293	462	2,80	9				2	25	1 259	2
Bouilland	275	81	3,40	3				4	10	509	
Bouze-les-Beaune	337	121	2,79	3				2	8	418	
Chevigny-en-Valière	338	98	3,45	2				2	7	345	1
Chorey-les-Beaune	678	195	3,48	2				1	7	348	1
Combertault	574	141	4,07	5				4	20	1 018	
Corberon	483	146	3,31	4				3	13	662	
Corcelles-les-Arts	495	159	3,11	4				3	12	623	
Corgengoux	405	123	3,29	4				3	13	659	
Cormot-le-Grand	191	65	2,94	9				14	26	1 322	
Corpeau	1 008	387	2,60	5				1	13	651	
Ebaty	258	74	3,49	1				1	3	174	
Echevronne	311	105	2,96	1				1	3	148	
Ivry-en-Montagne	176	85	2,07	2				2	4	207	
Jours-en-Vaux	134	42	3,19					0	0	0	
Ladoix-Serrigny	1 917	645	2,97	17				3	51	2 526	1
La Rochepot	324	124	2,61	3				2	8	392	
Levernois	442	98	4,51	2				2	9	451	
Marigny-les-Reuillée	216	74	2,92	3				4	9	438	
Mavilly-Mandelot	186	59	3,15	3				5	9	473	
Meloisey	391	155	2,52					0	0	0	
Merceuil	991	256	3,87	5				2	19	968	2
Meursanges	555	159	3,49	9				6	31	1 571	
Meursault	1 767	659	2,68	11				2	29	1 475	1
Molinot	195	71	2,75					0	0	0	
Montagny	820	267	3,07	9				3	28	1 382	
Monthelie	179	81	2,21	1				1	2	110	
Nantoux	175	68	2,57	2				3	5	257	
Nolay	1 685	607	2,78	10				2	28	1 388	
Pernand-Vergelesses	282	121	2,33					0	0	0	
Pommard	554	223	2,48	2				1	5	248	1
Ruffey-les-Beaune	766	248	3,09					0	0	0	1
Saint-Aubin	268	114	2,35	2				2	5	235	
Saint Romain	278	98	2,84	1				1	3	142	
Ste Marie la Blanche	876	296	2,96	5				2	15	740	
Santenay	1 064	326	3,26	5				2	16	816	1
Santosse	60	19	3,16					0	0	0	
Savigny-les-Beaune	1 570	650	2,42	4				1	10	483	1
Tailly	204	69	2,96	3				4	9	443	
Thury	327	131	2,50					0	0	0	
Vauchignon	63	20	3,15	1				5	3	158	
Vignoles	946	255	3,71	7				3	26	1 298	1
Volnay	287	128	2,24	1				1	2	112	
TOTAL	49 580	19 898	2,49	268	2	62	3	1,3	668	33 389	36

